

RESPONSABLE DE CONCEPTION ET DE RÉALISATION DE CONSTRUCTIONS CHARGÉ OU CHARGÉE D'OPÉRATION DE CONSTRUCTION

La ou le responsable de conception et de réalisation de constructions :

Il analyse les besoins en aménagement et réalise les études de faisabilité des projets de bâtiments et d'espaces publics dont il assure la maîtrise d'œuvre.

Le chargé ou la chargée d'opération de construction :

Il représente ou assiste le maître d'ouvrage, sur les plans technique, administratif, et financier, lors des phases de programmation, conception et réalisation de projets neufs ou de restructuration lourde du patrimoine bâti de la collectivité.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

La ou le responsable de conception et de réalisation de constructions :

- Études techniques et économiques des projets, réalisation ou analyse des études pré opérationnelles (opportunité, faisabilité, etc.) et opérationnelles
- Conseil en matière de solutions architecturales en fonction des contraintes réglementaires et des enjeux du développement durable
- Conception, réalisation de projets de bâtiments et d'aménagement, proposition de modes de réalisation, rédaction de

- documents pour la passation des marchés
- Suivi et contrôle technique des réalisations

Le chargé ou la chargée d'opération de construction :

- Assistance au maître d'ouvrage dans le processus décisionnel des projets bâtiments
- Pilotage du programme et prise en compte des notions de coût global et QEB
- Représentation du maître d'ouvrage

CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER

Ces deux métiers représentaient 2 290 agents au 31 décembre 2012. Leurs effectifs sont relativement répartis entre régions, conseils départementaux, EPCI, syndicat intercommunaux et communes de plus de 20 000 habitants. Ils garantissent l'intégration des projets bâtiment dans le cadre de vie et le respect des règles de construction, mais aussi la bonne réalisation des travaux et la préservation du patrimoine bâti de la collectivité, et représentent le maître d'ouvrage durant toute l'opération.

ACCÈS

- > Formation initiale dans les domaines de l'architecture, de l'ingénierie des bâtiments et de la construction, dans les domaines de la programmation et de la conduite d'opérations de construction
- > Concours d'accès de la filière technique, catégorie A, cadres d'emplois des ingénieurs et ingénieures territoriaux ; catégorie B, cadres d'emploi des techniciens et techniciennes territoriaux

ÉVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Les facteurs d'évolution de l'environnement professionnel portent principalement sur :

- la complexification de l'environnement juridique et réglementaire ;
- la prise en compte des exigences du développement durable ;
- le développement de nouvelles techniques de construction ;
- le renforcement de la qualité architecturale, paysagère et environnementale des projets ;
- l'introduction de la notion de maîtrise d'usage ;
- le renforcement de la maîtrise d'ouvrage ;

- les évolutions techniques et technologiques, y compris outils informatiques ;
- le développement de la notion de coût global ;
- la pression économique et financière et les nouveaux montages complexes (BEA, conception, réalisation, PPP, etc.).

Dans un contexte qui nécessite d'optimiser les ressources, le chargé ou la chargée d'évaluation des politiques publiques a un double rôle d'identifier en amont, les besoins des territoires et des populations afin d'engager avec pertinence et cohérence les politiques publiques et, en aval, d'évaluer l'impact des actions menées.

PERSPECTIVES D'EMPLOI

Les mutualisations conduisent à des réorganisations de services, au renforcement de l'ingénierie et nécessitent une montée en compétences de ces métiers. La prise en compte de la maîtrise d'usage se traduit par des contraintes de délais sur la production et la livraison des bâtiments. Les problématiques de performance énergétique des bâtiments, les évolutions technologiques comme l'utilisation des éco-matériaux ou la technologie « BIM » nécessiteront une forte évolution des compétences de ces métiers.

• SCÉNARIO 1

La contrainte budgétaire rend ce patrimoine « coûteux » en investissement et en exploitation. La recomposition territoriale permet d'optimiser les aspects d'étude et d'ingénierie et autorise donc une synergie des acteurs locaux pour mettre en œuvre les politiques de construction et de rénovation des bâtiments.

• SCÉNARIO 2

Le développement durable et la transition énergétique dans le bâtiment induisent une mise en synergie des compétences et un travail collaboratif. Cela se traduit par l'adoption de la modélisation des données et des informations bâtimentaires (technologie BIM). Les métiers et les pratiques professionnelles en sont totalement transformés pour une plus grande qualité environnementale et une meilleure maîtrise du coût global.

REPÈRES STATISTIQUES

Source : Enquête nationale métiers / CNFPT 2013

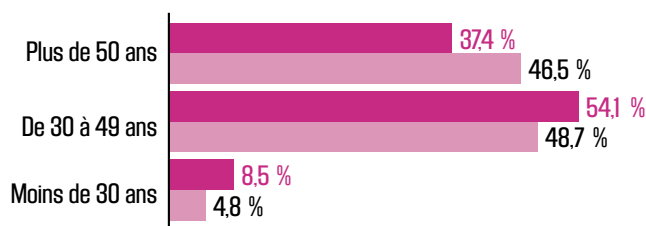
• EFFECTIFS AU 31/12/2012

2 290 agents

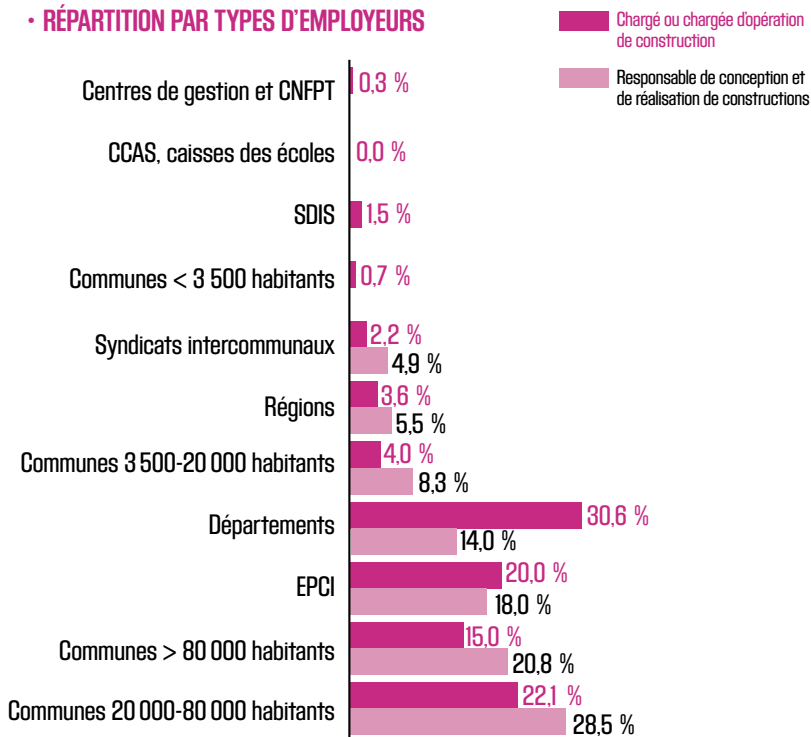
1,5 % d'agents à temps non complet

29,3 % de femmes

• STRUCTURE DES ÂGES



• RÉPARTITION PAR TYPES D'EMPLOYEURS



• STATUT

Responsable de conception et de réalisation de constructions :

73,8 % de catégorie A

21,9 % de catégorie B

Chargé ou chargée d'opération de construction :

39,4 % de catégorie A

51,7 % de catégorie B

8,3 % de catégorie C

77,4 % d'agents titulaires

22,6 % d'agents non titulaires

• ÂGE

Âge moyen des agents occupant ce métier : **47 ans**

Part des plus de 55 ans : **25 %**

• PRINCIPAUX SERVICES D'AFFECTATION

	Effectifs	%
Bâtiment, patrimoine bâti	1 560	68
Urbanisme et aménagement	260	11
Autres services	490	21